



## **Plan de protection simplifié du TC VERNIER - valable dès le 3 novembre 2020**

Vous trouverez ci-dessous la dernière version simplifiée du Plan de protection du TC VERNIER en vigueur sur les courts de tennis de la Ville de Vernier, qui annule et remplace la version précédente du 10/06/2020.

Les mesures indiquées sont des consignes à respecter obligatoirement par tous les membres du TCV, professeurs et élèves de l'Ecole de Tennis du TCV dans la pratique et l'enseignement du tennis.

Les mesures présentées ci-après doivent garantir que les principes de base soient respectés. Il s'agit de prévoir des mesures appropriées pour chacune de ces directives :

- Ordonnance COVID-19
- Nouvelles conditions cadre de l'OFSP
- Arrêté du Conseil d'Etat de Genève du 29 octobre 2020

**Les mesures indiquées ci-après en couleur bleu concernent**

**exclusivement le Service compétent de la Ville de Vernier qui est en charge de les faire appliquer et respecter.**

## **1. Mesures club du TCV**

### **1.1. Personnes mandatées Covid-19**

Le TCV a désigné une personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

Cette personne oeuvre, durant ses heures de présence et de disponibilité sur le site, en tant que point de liaison avec les instances officielles du Tennis et sert de relai d'information ou de conseil aux membres du TCV, professeurs et élèves de l'EdT du TCV dans l'exercice de leurs activités de pratique ou d'enseignement du tennis ou de présence dans l'enceinte des Tennis de la Ville de Vernier.

La responsabilité personnelle du responsable Covid-19 TCV n'est pas engagée en cas de contamination d'un joueur membre ou de non respect du Plan de protection par un membre, professeur ou élève. Il est de son devoir de signaler les situations à risque et de faire remonter au Comité les noms des éventuels membres récalcitrants à la bonne application de ce Plan de protection.

#### **Mesures**

La personne mandatée COVID-19 pour le TC VERNIER est M. PATRIZIO MAUCCI - 076 326 53 50 - mauccip@me.com

PATRIZIO MAUCCI est inscrit dans l'administration des membres de Swiss Tennis en tant que personne COVID-19

### **1.2. Règles d'hygiène et nettoyage à mettre en place par la Ville de Vernier**

**Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations mises à disposition du TCV**

#### **Mesures**

Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes :

Les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés

Les vestiaires sont fermés

### 1.3. Eloignement social sur le court

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m<sup>2</sup> par personne ; pas de contact physique)

#### Mesures

##### **La Ville de Vernier interdit le jeu de double**

Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Un système de réservation des courts est disponible (voir aussi 1.5)

Les groupes et les rassemblements de plus de 5 personnes sont interdits dans l'espace public.

Le port du masque est obligatoire lors des déplacements sur l'intégralité du centre sportif.

### 1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à 5 personnes max. conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

#### Mesures

Les groupes de plus de 5 personnes sont interdits.

Les infrastructures suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur, WC, espaces verts.

Les vestiaires et les douches sont fermés.

### 1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des

éventuelles chaînes d'infection.

#### Mesures

Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes :

La réservation à l'avance des courts est possible par le système de réservation informatique habituel de la Ville de Vernier. Les réservations téléphoniques ou sur place au guichet du restaurant demeurent ouvertes même si le restaurant reste fermé jusqu'au 29/11/20. Seul le système de réservation central des courts de la Ville de Vernier fait foi en cas de besoin de traçage, aucun autre système d'enregistrement parallèle n'est autorisé.

La planification en place et la liste de présence aux cours du Concept de l'Ecole de Tennis du TCV assure de manière nominative la traçabilité des élèves et des professeurs qui participent à chaque cours.

Les professeurs garantissent la traçabilité nominative des leçons privées qu'ils donnent à leur clientèle privée.

### 1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

#### Mesures

Les plages de réservation pour les Seniors sont maintenues à l'identique et sur les mêmes courts que d'habitude, et le jeu se déroule en respect des mesures des points 1.3, 2. et 3. et suivants qui s'appliquent sans exception.

Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de jouer ou de participer à un entraînement. Elles doivent se mettre en isolement, appeler leur médecin traitant et suivre les indications de ce dernier. Il faut avertir immédiatement les partenaires de jeu ou les membres du groupe d'entraînement en cas de symptômes de maladie.

### 1.7. Obligation d'informer du TCV

Information des joueurs de tennis membres, professeurs et élèves du TCV

sur les consignes et les mesures prises.

### Mesures

Les dernières mesures de protection du TC VERNIER sont communiquées par e-mail aux membres et professeurs du TCV.

L'affiche de l'OFSP "Voici comment nous protéger" doit être placardée (à télécharger sur le site de l'OFSP).

**Swiss Tennis recommande de placarder également l'affiche spécifique "Voici comment nous protéger dans les clubs/centres"** Ces documents sont affichés dans l'espace informations du centre sportif et placardés sur les court de tennis.

## 2. Mesures pour les joueurs de tennis

### 2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club ou la Ville de Vernier

### Mesures

Par la réservation et la confirmation du court, le membre/client accepte les mesures de protection définies.

Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents (élèves) respectent eux aussi pleinement les directives.

### 2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

### Mesures

Les mains doivent être lavées régulièrement et surtout avant et après avoir joué au tennis.

On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.

Les joueurs n'échangent aucun objet et jouent avec leurs balles qui n'ont plus besoin d'être marquées individuellement.

Tous les joueurs de tennis doivent prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter les mains en début/fin de partie.

## 2.3 Réserveation des courts et durée de séjour par le système informatique de la Ville de Vernier

Réserveation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

### Mesures

Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés avec les coordonnées personnelles via le système de réserveation central des courts de la Ville de Vernier.

## 2.4 Eloignement social en général

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe sportif.

### Mesures

Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis sur le court à tout moment.

Les zones de marquage de distanciation au sol et de balisage des accès au court ou à d'autres locaux ou zones du centre sportif seront respectées en tout temps et par tous les membres, joueurs, visiteurs, élèves et parents.

## 3. Mesures pour l'enseignement du tennis par les professeurs du TCV - Ecole de Tennis / Concept

### 3.1. Déroulement des cours

Les divers types de cours proposés par l'Ecole de Tennis du TCV ainsi que son Secteur Compétition sont prévus comme suit :

### Mesures

Les activités sportives des enfants de moins de 12 ans sont autorisées dès le mardi 03/11/20 (max. 15 personnes Profs inclus).

Les activités sportives des enfants de plus de 12 ans sont malheureusement interdites dès le mercredi 04/11/20.

Les compétitions pour les enfants de moins de 12 ans sont interdites.

Les salles, les infrastructures sportives et les locaux seront à nouveau ouverts pour les cours autorisés. Par contre les vestiaires sont fermés.

Les parents accompagnant les enfants sur site seront munis d'un masque et ne pourront pas rentrer dans les bâtiments/halles de tennis. Ils ne feront que déposer leurs enfants afin d'éviter tout rassemblement. Pour rappel, il est interdit d'avoir un rassemblement de plus de 5 personnes dans l'espace public.

Les entraînements en groupes sont autorisés en respect du point 2.4 et 3.2.

### 3.2. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club ou la Ville de Vernier.

#### Mesures

Les professeurs de tennis du TCV sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club ou la Ville de Vernier dans le cadre des cours ou leçons de tennis.

Les entraînements en groupes sont autorisés en respect du point 2.4 et 3.1. (max. 15 personnes Profs inclus)

### 3.3. Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

#### Mesures

Le respect des consignes de 10 mètres carrés par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les cours et leçons de tennis

### 3.3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

#### Mesures

Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène.

Chaque professeur gère son stock personnel de balles d'entraînement. Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés par chaque professeur qui en fait l'usage.

### 3.4. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

#### Mesures

Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation (avec les coordonnées des joueurs de tennis). La planification TCV des entraînements IC fait office de confirmation et de validation par le Comité du TCV.

Les entraînements IC sont maintenus aux mêmes heures et sur les mêmes courts que d'habitude, en respect des mesures des points 1.3, 2. et 3. et suivants qui s'appliquent sans exception.

## 4. Responsabilités et sanctions

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club ou la Ville de Vernier.

#### Mesures

Les professeurs de tennis du TCV sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club ou la Ville de Vernier dans le cadre des cours ou leçons de tennis.

### 4.1. Information des clients

Acceptation et respect par le joueur de tennis membre, professeur et

élève du TCV de toutes les mesures de protection prescrites par le club et la Ville de Vernier.

#### 4.2. Sanctions

En vue de préserver les intérêts et la pérennisation des activités du TCV et de ses membres, en cas de non respect manifeste des mesures établies dans ce plan par un ou plusieurs membres du TCV, après étude du cas, le Comité du TCV se réserve le droit de prononcer la radiation du/des membres responsables avec effet immédiat, voire même de dénoncer la/les personnes au Service compétent de la Ville de Vernier, qui prendra les mesures qui s'imposent.

#### Conclusion

Ce document a été établi par le Comité du TC VERNIER et a été délivré et communiqué à tous les membres, professeurs et clients (parents d'élèves et élèves).

*... « Prenez soin de vous et des autres, pour Votre Santé, celle du Tennis et celle du TCV ! - merci »*

Vernier, le 02/11/2020 : \_\_\_\_\_

PATRIZIO MAUCCI

Personne mandatée COVID-19